

DÉROGATION MINEURE

3, rue Enchantée

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 juin 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 3, rue Enchantée à Repentigny, portant le numéro de lot 2 386 020, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 7 mai 2026.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire isolé (garage) desservant une habitation unifamiliale isolée :

- Permettre l'implantation d'un garage dans la cour avant alors que le règlement permet l'implantation dans les cours latérales ou arrière;
- Autoriser une superficie gazonnée et paysagée de la cour avant représentant un ration de 45 % alors que le règlement exige un ration de 50 % minimum;

sur l'immeuble situé au 3, rue Enchantée, portant le numéro de lot 2 386 020.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de mai 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat